



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

### Relevé des sanctions

N° 13 DU 04/12/2025

Page 1 sur 4

NIVEAU COMPETITION	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	AMENDE FINANCIERE
Audition disciplinaire	PARTHENAY VIENNAY RC	9 MATCHS + 3 AVEC SURSIS	<i>article 13.1 et article 4.1.2 du Règlement disciplinaire de la FFF. Circonstances aggravantes : – Port des mains au cou d'un adversaire ; – Franchissement de la main courante.</i>	JOUEUR	310 + 100 €
Audition disciplinaire	PARTHENAY VIENNAY RC	AMENDE	<i>article 4.1.1 du Règlement disciplinaire de la FFF (police du terrain).</i>	CLUB	50
Audition disciplinaire	MAUZE RIGNE	4 MATCHS	<i>article 13.1 du Règlement disciplinaire de la FFF.</i>	JOUEUR	44
Audition disciplinaire	MAUZE RIGNE	AMENDE	<i>article 4.1.1 du Règlement disciplinaire de la FFF (police du terrain).</i>	CLUB	50
FEM A8 SENIORS POITOU	SOUCHESA	PASSE A L'ORDRE DU JOUR	/	/	/

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres  
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort  
05.49.79.18.52  
district@foot79.fff.fr



# District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 13 DU 04/12/2025

Page 2 sur 4

U18 D1	FC3C	3 MATCHS	FAUTE GROSSIERE	JOUEUR	44 €
U18 D1	NIORT ST LIGUAIRE	5 MATCHS	ACTE DE BRUTALITE HORS ACTION DE JEU	JOUEUR	102 + 50 €
U17 D1	CŒUR DE BOCAge	1 MATCH FERME + 1 MATCH AVEC SURSIS	COMPORTEMENT EXCESSIF	JOUEUR	44 €
U17 D1	NIORT ST LIGUAIRE	7 MATCHS DONT 2 POUR RECIDIVE	COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX ENVERS OFFICIEL	JOUEUR	210 + 40 €
U17 D1	GJ OREE AUTIZE	3 MATCHS	COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX	JOUEUR	44 €
U17 D1	CHAURAY FC	L'AUTOMATIQUE	PROPOS BLESSANTS	JOUEUR	44 €
D2	AUTIZE FC	2 MATCHS DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS AU FICHIER	RECIDIVE D'AVERTISSEMENTS	JOUEUR	44 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



District de Football des Deux-Sèvres  
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort  
05.49.79.18.52  
district@foot79.fff.fr



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

### Relevé des sanctions

N° 13 DU 04/12/2025

Page 3 sur 4

D3	MAUZE RIGNE	L'AUTOMATIQUE SUITE AU RAPPORT	<b>ANEANTISSEMENT</b>	JOUEUR	<b>44 €</b>
D3	MAUZE RIGNE	4 MATCHS + 2 AVEC SURSIS A COMPTER DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025	<b>PENETRATION SUR L'aire DE JEU</b>	SPECTATEUR IDENTIFIÉ	<b>44 €</b>
D3	MAUZE RIGNE	AMENDE	<b>POLICE DU TERRAIN</b>	/	<b>100 €</b>
D4	SC THOUARSAIS	L'AUTOMATIQUE SUITE AU RAPPORT	<b>ANEANTISSEMENT</b>	JOUEUR	<b>44 €</b>
D4	PAYS MELLOIS	4 MATCHS	<b>COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX</b>	JOUEUR	<b>44 + 20 €</b>
D4	PAYS MELLOIS	AMENDE	<b>POLICE DU TERRAIN - PROPOS INJURIEUX ET BLESSANTS DES SUPPORTERS IDENTIFIÉS</b>	SPECTATEURS	<b>50 €</b>
D5	FOMPERRON	9 MATCHS	<b>FAUTE GROSSIERE ENTRAINANT UNE ITT DE MOINS DE 8 JOURS</b>	JOUEUR	<b>310 + 50 €</b>

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



**District de Football des Deux-Sèvres**  
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort  
05.49.79.18.52  
district@foot79.fff.fr



# District de Football des Deux-Sèvres

Commission Départementale de Discipline

Saison 2025 - 2026

Relevé des sanctions

N° 13 DU 04/12/2025

Page 4 sur 4

D5

USSEAU FC

6 MATCHS DONT 1 POUR 2  
INSCRIPTIONS AU FICHIER

COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX

JOUEUR

160 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



**District de Football des Deux-Sèvres**  
23 rue de Pied de Fond – 79000 Niort  
05.49.79.18.52  
district@foot79.fff.fr